



SYNDICAT MIXTE  
INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES DÉCHETS  
DU FAUCIGNY GÉNEVOIS  
PAYS BELLEGARDIEN  
PAYS DE GEX  
HAUT-BOUGEY



# COMITE SYNDICAL JEUDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

## COMPTE RENDU



Le Comité Syndical du SIEFAGE, dûment convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni en session, en son siège social à Valsershône, le Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, à 18h00, sous la présidence de Serge RONZON.

**Membres présents :**

MMES LOUBET, DUBARE, SERRE, ROSSAT-MIGNOT, BILLOT, DULLAART, REMILLON, LASSUS, MM  
VIVIAND, PHILIPPOT PHIL

MM ALLIOD, CHANEL, MASSON, PRUDHOMME, SUSINI, CLERC, DUTOIT, GEORGES, LAVERRIERE,  
SOULAT, SAUVAGET, DUJOURD'HUI, CHENEVAL

**Membres ayant donné procuration :**

MMES MEYNET à DULLAART  
MM DUBOUT à ALLIOD  
MM THOMASSET à PRUDHOMME  
MM ROPHILLE à SOULAT

**Membres absents excusés :**

MME THORET-MAIRESSE, PLAGNAT, DE GRASSET  
MM COMTET, RAVOT, VAILLOUD, BELMAS, SAUGE, BONNET

**Membres absents :**

MMES RALL, LEONE, VEYRAT, VIBERT  
MM VAREYON, BOTTERI, VELLUT, BOLLIET, BOSSON, ROLLAND, TRANCHANT

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce Code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au Président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur Emmanuel GEORGES, troisième Vice-Président, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

## **I. HOMMAGE A CHRISTIAN ARMAND**

Monsieur le Président rend un hommage appuyé à Christian ARMAND, Vice-président délégué à la valorisation énergétique, Vice-président de Pays de Gex agglomération en charge de la gestion et de la valorisation des déchets ménagers, et Maire de Peron, décédé accidentellement le 5 juin dernier.

Le Comité Syndical a observé une minute de silence.

Puis, un extrait d'une vidéo tournée à l'occasion de la web-série sur les travaux de l'usine, épisode 4 sur le démantèlement du toit, a été diffusé.

Monsieur le Président informe de la possibilité d'adresser un message écrit à la famille dans un livre d'or déposé à l'entrée de l'amphithéâtre.

*Madame Catherine BILLOT entre en salle à 18h10.*

*Madame Régine REMILLON et Monsieur Philippe SAUVAGET entrent en salle à 18h12.*

## **II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2021**

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 18 mars 2021.

## **JURIDIQUE**

## **III. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES RESPECTIVEMENT AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

*Présentée par Monsieur le Président*

Il est porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés depuis la date de convocation au dernier Comité du 18 mars 2021, soit le 5 mars 2021, jusqu'à la date de la convocation du présent Comité le 24 juin 2021 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération n°20C27 du Comité en date du 24 septembre 2020.

## **TRI/RECYCLAGE**

## **IV. EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI – ACQUISITION DU TENEMENT DE PROPRIETE DE LA SCI MADEVE**

*Délibération n°21C26 présentée par Monsieur le Président*

*Madame LOUBET entre en salle à 18h20.*

*Madame DULLAART entre en salle à 18h28.*

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en ordre de marche des collectivités et de leurs groupements compétents pour la gestion des déchets ménagers et assimilés pour étendre les consignes de tri des emballages plastiques au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans ce contexte, une étude territoriale de la fonction tri a été menée et a amené les territoires aux conclusions suivantes :

- Aucun centre de tri en Haute-Savoie n'est en mesure de passer en extension des consignes de tri sans modifications conséquentes des installations ;
- Pour permettre à l'initiative privée de financer de tels investissements, il est nécessaire de fournir un volume de collecte sélective minimum d'environ 30 000 t/an, ce qu'aucune collectivité haute-savoyarde n'est en mesure de fournir seule.

Ainsi, a été actée, le 27 juin 2018, la poursuite de la démarche collective en intégrant dans la réflexion une mutualisation des tonnages pour la réalisation de ces prestations de transfert et de tri à l'échelle des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain.

Les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, il est apparu pertinent de se grouper en constituer un groupement de commandes à l'échelle des territoires intéressés (douze initialement, onze depuis le départ de La Communauté de communes des Sources du Lac), dans le but de la passation du ou des marchés en question, en vue d'optimiser les coûts et d'assurer au projet une coordination efficace.

Par délibération n°21C21 du 18 mars 2021, le Comité Syndical a approuvé le projet de convention constitutive du groupement désignant le SIDEFAGE coordonnateur.

Par délibération n°21C22 du 18 mars 2021, le Comité Syndical a élu les commissaires pour siéger en commission d'appel d'offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes :

- Monsieur Emmanuel GEORGES, Troisième Vice-président délégué à la transition écologique, en tant que membre titulaire,
- Madame Valérie THORET-MAIRESSE, Quatrième Vice-présidente déléguée au tri, en tant que membre suppléant.

Dans ce contexte, un rapprochement est intervenu entre la SCI MADEVE, représentée par Monsieur Franck GALLIA, propriétaire de la parcelle cadastrée 018 AH n°140, située chemin du Tapey à Valserhône, et le SIDEFAGE.

En effet, l'acquisition de ce tènement, situé en zone Ux/e du PLU, zone d'activités, permettrait de proposer à tout candidat qui le souhaiterait un tènement lui permettant d'envisager l'implantation d'un futur centre de tri, ce qui favoriserait la concurrence.

Une demande d'estimation de la valeur vénale de ce bien, d'une superficie d'environ 11 992 m<sup>2</sup>, a été réalisée auprès du service France Domaine, conformément à la réglementation en vigueur. Un avis a été rendu le 9 juin 2021, portant l'estimation de ce tènement à 227 848,00 euros HT, soit 19,00 euros le m<sup>2</sup>, ce qui correspond au prix d'acquisition du terrain par la SCI MADEVE à la Ville de Bellegarde-sur-Valserine en 1999 (120 F/m<sup>2</sup>). Il est à noter que cet avis ne lie pas la collectivité.

La poursuite des négociations avec le propriétaire a abouti à un accord amiable au prix de 35,00 euros le m<sup>2</sup> HT, prix qui correspond au prix actuel du marché, en réponse aux tensions immobilières actuelles.

Cette acquisition sera complétée ultérieurement par la parcelle cadastrée 018 AH n°139, attenante à la parcelle 018 AH n°140, appartenant à la Communauté de communes du Pays Bellegardien, ancienne déchèterie, d'une superficie de 2 499 m<sup>2</sup>. Le terrain, mis ainsi à la disposition du titulaire du marché qui le souhaiterait, en vue de l'édification d'un centre de tri, serait donc d'une superficie totale de 14 491 m<sup>2</sup>.

C'est ainsi qu'il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'acquisition de ce tènement de propriété au prix de 35,00 euros le m<sup>2</sup> HT, soit un montant total de 419 720,00 euros HT, frais notariés à la charge de l'acquéreur.

*Monsieur CHANEL interroge sur la TVA. Il est exposé qu'elle figure bien au projet de délibération.*

Le Comité syndical, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée 018 AH n°140, située chemin du Tapey à Valserhône, d'une superficie de 11 992 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI MADEVE, dont l'extrait cadastral est joint, au prix de 35,00 euros HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 419 720,00 euros HT, frais notariés à la charge de l'acquéreur.
2. autorise le Président à signer l'ensemble des documents y afférents, notamment l'acte de vente à intervenir.
3. autorise le Président à signer, dans l'attente, une promesse de vente à cet effet, *dont le projet est annexé au présent compte-rendu.*

Les crédits nécessaires à cette opération seront imputés sur le compte budgétaire 2111 - Acquisition de terrains nus - du budget annexe Tri Recyclage 2021.

## V. ALEC DE L'AIN – ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

### *Délibération n°21C27 présentée par Monsieur le Président*

Par courrier du 2 avril 2021, reçu le 12, l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain (ALEC 01) présente ses actions dans quatre domaines principaux que sont l'énergie, le bâtiment, la mobilité, et l'économie circulaire.

Est exposée la démarche de création de la Société publique locale (SPL) prévue initialement le 1<sup>er</sup> juillet et repoussée au 1<sup>er</sup> octobre 2021, dont la vocation première serait d'assurer le service public de la performance énergétique. Il est porté à la connaissance du Comité Syndical les statuts de cette SPL, *en annexe*. Etre actionnaire sera une condition nécessaire pour continuer à utiliser les services de l'agence.

De nombreuses actions sont proposées notamment en lien avec l'économie circulaire : campagnes d'information et de changement de comportement en matière de réduction des déchets, animations territoriales et éco-événements, sensibilisation au travers d'éco-défis et de challenges auprès de tous publics. D'autres actions peuvent intéresser le SIDEFAGE, en matière d'énergie et de mobilité : passage à une flotte de véhicules électriques ou hybrides avec apport d'expertise technique et accompagnement de l'utilisateur à une conduite écoresponsable, amélioration de la performance énergétique des bâtiments du Syndicat mixte, etc.

Enfin, l'ALEC 01 propose un conseil financier pour le montage et la réponse à des appels à projets et à financements auprès des différents organismes subventionneurs.

C'est ainsi qu'il est proposé au Comité Syndical que le SIDEFAGE entre au capital de la SPL au travers d'une action symbolique, dont le montant est fixé par l'ALEC 01 à 100 euros pour les actionnaires minoritaires.

*Un échange a lieu autour d'INNOVALES, pôle territorial de coopération économique qui œuvre depuis 2013 dans le domaine du développement durable et de l'économie sociale et solidaire sur le Genevois français et la Haute-Savoie.*

*Il est précisé toutefois qu'il ne s'agit pas du pendant de l'ALEC en Haute-Savoie.*

*Madame BILLOT expose qu'INNOVALES assiste, au travers de divers dispositifs, les collectivités locales pour développer la rénovation énergétique.*

Le Comité syndical, à l'unanimité :

1. décide de la constitution d'une société publique locale, régie par les dispositions des articles L.1521-1, L.1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain avec pour sigle « SPL ALEC de l'Ain », dont l'objet social est le suivant : déterminer, planifier et mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses Actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.
2. procède à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximum de 408 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation du SIDEFAGE est fixée à cents euros (100,00 €) et libérée en totalité.
3. autorise Monsieur le Président à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société.
4. désigne Monsieur Serge RONZON, Président du SIDEFAGE, comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires aux fins de représenter le conseil syndical au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'administration de la SPL ALEC de l'Ain.

## COMMUNICATION

### VI. CSA3D – REALISATION D'OUTILS DE COMMUNICATION COMMUNS AUX ADHERENTS DE LA CSA3D CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – AVENANT 1

*Arrivée de Monsieur CLERC à 18h35.*

*Délibération n°21C28 – Présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente en charge de la Communication*

Les adhérents de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D), qui regroupe 17 collectivités, ont décidé de se regrouper pour créer des films destinés à communiquer auprès du public sur des thématiques communes :

- La prévention,
- L'incivisme et la gestion des déchets,
- L'humain dans les déchets,
- L'extension des consignes de tri,
- L'économie circulaire.

La CSA3D n'ayant pas de budget propre, il a été décidé de créer un groupement de commandes dont le SIDEFAGE est coordonnateur afin de lancer le marché d'achat de ces cinq vidéos de communication.

Par délibération n°19C29 du 4 juillet 2019, le Comité syndical a approuvé le projet de convention et validé la répartition financière.

C'est ainsi qu'un marché a été conclu avec le Studio FILMIZ pour un montant de 19 746,00 euros HT s'agissant de l'offre de base, auquel s'ajoutent trois variantes retenues :

-Variante 1 : Création de deux visuels promotionnels	400,00 € HT
-Variante 2 : Dossier de presse	1 100,00 € HT
-Variante 3 : Personnalisation des génériques et des remerciements	170,00 € HT
<b>-TOTAL :</b>	<b>21 416,00 € HT</b>

Conformément au marché, les tournages ont été réalisés à l'exception de celui prévu au sein d'une usine de recyclage. En effet, malgré les efforts déployés, et pour diverses raisons (travaux, crise sanitaire...), il n'a pas été possible de trouver sur le territoire de la CSA3D une usine de recyclage, prête à accueillir un tournage.

Après recherches, l'entreprise Comptoir des Plastiques de l'Ain de Pont d'Ain (01160) s'est dite disposée à accueillir ce tournage, prévu initialement entre le 5 et le 9 avril 2021. Toutefois, la date proposée ne correspondait pas à la période de tournage pour laquelle un comédien avait été retenu.

Une réflexion a été engagée afin d'envisager un tournage sans le comédien. Cependant, après échanges, les membres du groupement ont considéré l'absence du comédien préjudiciable à la qualité de cette vidéo.

Aussi, afin de ne pas dénaturer le projet et éviter que celui-ci perde en qualité, il a été décidé de solliciter notre partenaire afin d'obtenir les conditions permettant de tourner cette dernière vidéo avec comédien.

Le surcoût relatif à une demi-journée de tournage pour la rémunération du comédien s'élève à 400,00 HT, soit une augmentation du marché de 2,02%, étant précisé que le studio FILMIZ prend à sa charge les frais liés aux déplacements de l'équipe.

Par ailleurs, deux collectivités n'ont pas adhéré au groupement de commandes. Il s'agit de la Communauté de Communes Saint-Marcellin Vinay Vercors, devenue depuis Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté d'une part, de la Communauté de Communes de l'Oisans, d'autre part.

Il convient à ce titre de répartir leur participation financière respective entre les membres du groupement, dans le strict respect de la clé de répartition initialement décidée.

C'est ainsi que *l'annexe financière ci-jointe*, objet de l'article 6 de la convention de groupement de commandes, a été recalculée, en excluant les deux collectivités précitées.

Enfin, l'article 8 de la convention de groupement de commandes stipule que la convention entre en vigueur dès sa signature par toutes les parties signataires et visa préfectoral du présent document, et ce, jusqu'à la date de fin du marché concerné (maximum 1 an, exécution financière terminée comprise).

Considérant le retard pris dans l'exécution de la présente, notamment lié à la crise sanitaire, il convient de prolonger la durée de la convention jusqu'à l'achèvement complet du marché y compris son exécution financière.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes, *ci-joint*, portant la participation financière du SIDEFAGE à hauteur de 3 381,00 euros HT.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

1. approuve le surcoût relatif à une demi-journée de tournage pour la rémunération du comédien qui s'élève à 400,00 HT, portant le montant total du marché à 21 816,00 € HT, soit une augmentation du marché de 2,02%.
2. approuve la répartition des participations financières des Communautés de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère et de l'Oisans entre tous les adhérents selon la clé de répartition initiale.
3. décide de prolonger la durée de la convention jusqu'à l'achèvement complet du marché y compris son exécution financière.
4. approuve l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat de cinq vidéos de communication, prenant en compte la plus-value liée à la demi-journée tournage, et excluant les Communautés de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère et de l'Oisans, portant ainsi la participation financière du SIDEFAGE à 3 381,00 euros HT.

## VII- INFORMATIONS DIVERSES

### 1. Chantier de remplacement du traitement des fumées à l'Unité de valorisation énergétique (UVE) : état d'avancement

- Monsieur le Président se dit honoré de la visite de Mme la Sous-préfète prévue le 13 juillet 2021 à 9h00.
- Il invite l'ensemble des conseillers à l'exposition photographique du chantier installée dans le hall d'entrée du SIDEFAGE.
- Il propose le visionnage du film tourné par TV8 Mont-Blanc.

*Madame ROSSAT-MIGNOT interroge sur les modalités de transfert des déchets par la route plutôt que par le rail. Monsieur le Président expose que cette substitution n'est que temporaire pendant la durée du chantier. Il profite de cette occasion pour remercier Madame PHILIPPOT, Vice-présidente en charge des transferts, et aux équipes, très mobilisées pendant la période de déroutages.*

- Point financier réalisé par Monsieur SOULAT, premier Vice-président.

*Madame ROSSAT-MIGNOT interroge sur l'avenant n°5 relatif aux surcoûts COVID.*

*Monsieur le Président expose qu'un nouveau rendez-vous avec HZI et son directeur, Mr PELCOT, a été pris le 2 juillet 2021 pour une nouvelle phase de négociations.*

*Il rappelle aussi le coût des déroutages.*

*Arrivée de Mme PLAGNAT à 18h58.*

- Monsieur le Président invité Monsieur CHANEL, conseiller délégué aux études et aux travaux de l'UVE, à faire un point sur le chantier.

Ce dernier exprime sa satisfaction quant à l'état d'avancement du chantier.

### 2. Centre d'immersion éducatif et ludique (CIEL) – Réouverture et programmation de visites estivales et nocturnes

Point réalisé par Madame DUBARE, Vice-présidente en charge de la communication.

- Les nouveautés sont exposées :
  - Un jeu de piste
  - Un partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône pour visiter sur une journée le Barrage-Centrale de Génissiat et le CIEL sur une journée, les mardis 20 et 27 juillet, 3 et 10 août.
  - Des visites nocturnes : pour la première fois depuis la création du CIEL, organisées les vendredis 9 juillet et 27 août à 18 heures.

- Des évènements d'envergure nationale

- Tour de France

Samedi 3 juillet - 8<sup>ème</sup> étape : Oyonnax - Le Grand Bornand

Tenue d'un stand dans le Parc du Centre Louis Aragon

- Tour de l'Ain

Samedi 31 juillet - 3<sup>ème</sup> étape : Izernore - Lélex-Monts-Jura

Tenue d'un stand au Village arrivée à Lélex-Monts-Jura

➤ Et pour aller plus loin...

- Participation aux Journées Européennes du Patrimoine

Portes ouvertes du CIEL le samedi 18 septembre

- Participation à la Fête de la Science

Portes ouvertes du CIEL le samedi 9 octobre

**3. Point sur la stratégie de communication en cours avec l'Agence GARDENERS :**

Monsieur le Président rappelle la volonté du SIDEFAGE de mieux communiquer et présente le travail réalisé par l'agence GARDENERS, transmis en amont de la séance à tous les conseillers.

Monsieur le Président expose que ces propositions en appellent d'autres et invite les conseillers à faire part de leurs idées durant la période estivale.

Il exprime toute la difficulté du changement et fait part de son expérience vécue au moment de la fusion des trois communes de Bellegarde sur Valserine, Châtillon en Michaille et Lancrans, et leur transformation en commune nouvelle, Valserhône.

*Monsieur LAVERRIERE précise qu'il serait intéressant d'appréhender les coûts induits relatifs au changement de nom.*

*Monsieur le Président expose que ce travail sera réalisé dès que possible.*

**4. Les postes en cours de recrutement sont rappelés : ambassadeur du tri et chauffeur polyvalent.**

**5. Agenda des ADTC :**

L'agenda ayant été déposé sur table à l'attention de tous les conseillers, Monsieur le Président invite les élus à être présents, autant que possible, lors des manifestations des ADTC sur leur territoire.

*Mme DULLAART interroge sur les travaux au sein de l'amphithéâtre.*

*Monsieur le Président expose qu'ils sont achevés, après plusieurs réglages s'agissant du dispositif de visioconférence, en particulier les problèmes de son.*

*Monsieur le Président remercie les Vice-présidents pour le travail réalisé depuis l'installation de ce nouveau comité syndical, ainsi que l'ensemble des conseillers.*

*Il met également l'accent sur l'investissement de tout le personnel et remercie chacun, alors que de nombreux dossiers d'importance pour l'avenir du SIDEFAGE sont en cours de traitement.*

La séance est levée à 19 heures 25.

Fait à Valserhône, le 1er juillet 2021

Le Président,  
Serge RONZON

